

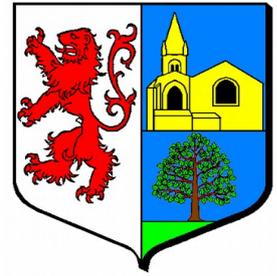


Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vienne

Mairie de La Chaussée
4, rue de Saint Jean de Sauves
86330 LA CHAUSSEE
05 49 22 73 67



Réunion du 20 JANVIER 2021

Étaient présents : Mesdames Doriol MJ, Chauvet M, Talbot M, Manceau L,
Messieurs Boulé G, Pottier X, Giroire JJ, Taramelli J, Legrand A, Bert S
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : Mr Bernard Rutault (procuration à Mr A Legrand)

A été nommée secrétaire : M.Talbot

1-Objet : ÉLECTION DE L'ADJOINT AU MAIRE

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 07 janvier 2021 par Monsieur le Préfet par courrier reçu ce même jour,
Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au **scrutin secret** à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

- Décide que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran,
- Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le deuxième rang (deuxième adjoint),
- Procède à la désignation du deuxième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue:

Sont candidats: Serge BERT – Julien TARAMELLI

Nombre de votants: 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs et nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés: 11

Majorité absolue : 6

- Mr Serge BERT a obtenu 7 voix

Mr Julien TARAMELLI a obtenu 4 voix

M. Serge BERT est désigné en qualité de deuxième adjoint au maire de La Chaussée

2-OBJET : Demande de subvention au titre de la DETR et DSIL

Mr le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide de l'Etat pour l'installation d'une réserve incendie de type bâche souple au lieu-dit Sarsalé

Il rappelle certains points notamment que la commune projette de signer une convention de mise à disposition de terrain où se tiendra le projet et que la commune assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Il leur précise que le projet ne recevra aucun commencement d'exécution avant que le dossier de demande de subvention ne soit déclaré complet.

Mr le Maire propose d'approuver le plan de financement des travaux comme suit :

*Commune : 4 116.27€

*DETR : 30 % : 3 528.23€

*DSIL : 35 % : 4 116.28€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

-adopte le plan de financement présenté ;

3-Objet : Devis changement de tracteur

Devis SEMAT St Jean de Sauves

Tracteur

53 000€ HT avec reprise de l'ancien tracteur – en cas de signature du devis avant le 15 février, remise supplémentaire soit un coût à **46 000€ HT**

Broyeur : **7 000€ HT** avec reprise

Devis MAISA Saumur

Tracteur : **44 500€ HT** avec reprise

Broyeur : **5 800€ HT**

Le Conseil suggère de demander un autre devis auprès de Normatech à Angliers (Dousset Matelin)
Délibération reportée

Objet : Devis remplacement porte des toilettes publiques extérieures

Devis Jimmy Landry

1 259.31 € HT porte de service PVC sans occulus

Devis PIPELIER Arçay

1 166€ HT

Le Conseil suggère de demander un autre devis auprès de Normatech à Angliers (Dousset Matelin)
Délibération reportée

Objet : Devis espace cinéraire

Mr le Maire fait part au Conseil municipal de sa proposition d'implantation de quatre cavurnes à l'espace dédié au cimetière et leur présente divers devis.

Après étude des offres, et après consultation, le Conseil municipal

-décide de confier les travaux à l'entreprise Leylavergne ;

pour un montant de 650.00€ HT.

-autorise Mr le Maire à signer le devis ainsi que toutes pièces se rapportant à ce projet,

-fixe le tarif de vente d'une cavurne à 300.00€ pour 30 ans.

Objet : Résultats de la consultation accès RD347

Faible participation.

Le département présentera les résultats de la consultation avant l'été et la décision prise.

Objet : Demande de subvention FNATH

La Fnath est une association reconnue d'utilité publique qui accompagne les personnes quels que soient leur situation et leur régime de protection sociale

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par la FNATH section de Loudun. Cette association reconnue d'utilité publique accompagne tous publics dans ses démarches et litiges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de :
Cinquante EUROS (50.00€)

Questions diverses